

Nom.....
Prénom.....
Etablissement

**Ceci est une déclaration
d'intention qui ne présage en
rien de ma participation effective
à ce mouvement.**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans les semaines qui viennent, les conséquences des 5 700 suppressions de postes dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée 2012 vont être connues : encore plus d'élèves dans les classes, encore moins de remplaçants, encore moins d'enseignants spécialisés de RASED pour s'occuper des élèves en difficulté, encore moins de place pour l'école maternelle pour les tout-petits, encore moins de formation pour les enseignants...

Les conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les professeurs des écoles vont encore se dégrader.

Dans ce contexte, les projets concernant l'inspection des enseignants génèrent de très vives inquiétudes et sont vécus comme une nouvelle provocation : mise à mal du travail en équipe aujourd'hui nécessaire pour que l'école remplisse ses missions, atteinte à la reconnaissance indispensable de notre métier, diminution aggravée du pouvoir d'achat....

Le ministre poursuit son entreprise de torpillage de l'école et dessine l'école du chacun pour soi et de l'entre soi qui va creuser plus profondément les inégalités.

Pour nous, l'éducation doit redevenir une priorité. Il en va de l'avenir de chacun des enfants, comme de celui du pays.

C'est pourquoi j'ai l'intention de me porter gréviste le jeudi 15 décembre 2011.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Le SNUipp en demande toujours l'abrogation. Cette loi impose «*à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer*». Placé(e) dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le jeudi 15 décembre 2011.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).

Le

Signature :